



MAIRIE
DE
VACQUIERS

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du jeudi 11 avril 2019

L'an deux mil dix neuf, le 11 avril à 21 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick PAPILLAULT, Maire,

Présents : Mmes : BOULET Line, FEMENIA Laure, LAFARGUE Hélène, PERRA Martine, PUECH Brigitte,
MM : BELLAILA Douirès, BERGON Francis, GALINIE Pierre, LAFFORGUE Robert, MAURY Jean-Pierre, PRAT François.

Absent : M COULOMBIER Fabien

Absent excusé :

Mme Laure Féménia a été nommée secrétaire de séance.

Envoyé par mail le

A l'ordre du jour

- I) **Lecture du compte rendu du conseil municipal du 14.03.2019**
- II) **Délibérations**
- III) **Question Diverse**

I) Lecture du Compte rendu de la dernière séance du conseil municipal :

Aucune remarque n'a été formulée .

II) Délibérations

1) Clôture du Budget Annexe ZAC 2 du Château d'Eau - n° 2019-007

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que conformément aux directives de la loi NOTRe, loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, les communautés de communes exercent de plein droit, à compter du 1er janvier 2017, en lieu et place des communes, la compétence « création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire et aéroportuaire ».

Toutes les zones d'activités économiques initiées par les communes doivent donc faire l'objet d'un transfert de propriété qu'elles soient achevées ou non.

Compte tenu de ce qui précède, le budget annexe « ZAC 2 du Château d'Eau » n'a plus lieu d'exister.

La dissolution du Budget annexe implique la reprise des résultats dans le budget principal.

La situation de clôture au 31/12/2016 était la suivante :

Section de Fonctionnement : Excédent de 276 644.20 €

Section d'Investissement : Déficit de 197 707.36€

le Conseil Municipal :

- ACCEPTE la clôture du budget annexe «ZAC 2 du Château d'Eau »;
- DIT que les services fiscaux seront informés de la clôture de ce budget soumis au régime de la TVA.
- DECIDE de la reprise des résultats du budget annexe dans le résultat du budget principal 2019 et que l'affectation du résultat 2019 sera corrigé en ce sens.

Voté à l'unanimité des membres présents ou représentés

2) Vote des taux d'imposition 2019 - n° 2019-008

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les taux d'imposition communaux en vigueur pour l'année 2019 seront majorés de 1 % par rapport à 2018.

	Taux de 2018	Taux proposés 2019	Taux Votés 2019
Taxe d'Habitation	16.84	17.01	17.01
Taxe Foncière (bâti)	9.71	9.81	9.81
Taxe Foncière (non bâti)	60.07	60.67	60.67

Voté à la majorité des membres présents ou représentés

3) Affectation des résultats par anticipation du Compte Administratif de la Commune de l'Exercice 2018 au Budget Primitif 2019 - n° 2019-009

Le Conseil Municipal décide une reprise anticipée des résultats qui se présente comme suit :

Section de Fonctionnement

- Recettes : + 915 887.83 €
- Dépenses : - 907 015.15€
- Résultat de l'Exercice : + 8 872.68 €
- Résultat Reporté Excédentaire : + 193 283.74 €
- Résultat Reporté Excédentaire ZAC 2 : + 276 644.20 €
- Résultat de fonctionnement cumulé : + 478 800.62 €
-

Section d'Investissement

- Recettes : 292 101.22 €
- Dépenses : - 359 851.16 €
- Résultat de l'Exercice : - 67 749.94€
- Résultat Reporté : - 11 327.90 €
- Résultat Reporté Déficitaire ZAC 2 : - 197 707.36€
- Résultat d'Investissement cumulé : - 276 785.20€
- Solde des Restes à Réaliser : - 54 558.19
- Crédits reportés en Recettes : + 113 937.40

DECIDE :

Le déficit est affecté en dépenses d'investissement et porté sur la ligne 001 "solde d'exécution d'investissement reporté" :

276 785.20 €.

Le Conseil Municipal décide d'affecter au compte 1068 « Excédent de Fonctionnement capitalisés » : 100 000€

Le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne 002 « excédent de fonctionnement reporté »
378 800.62 €.

Voté à l'unanimité des membres présents ou représentés

4) Affectation du Résultat de la Caisse des Ecoles Exercice 2018 – n°2019-010

Le Conseil Municipal après avoir entendu le compte administratif de la Caisse des Ecoles de l'Exercice 2018 qui se présente comme suit :

Section de Fonctionnement

- Recettes : 9 719.91 €
- Dépenses : 9 719.91 €
- Résultat de l'Exercice : 0 €
- Résultat Reporté : 0
- Résultat de fonctionnement cumulé : 0

Décide :

La ligne 002 " Résultat de Fonctionnement Reporté " est à zéro.

Voté à l'unanimité des membres présents ou représentés

II) Questions Diverses

1) Vente de Terrains

Monsieur François Prat informe les conseillers qu'il a pris contact avec une agence immobilière à Fronton pour la vente des terrains situés au lieu dit Latour, sur le plateau de l'église.

Il précise que le produit de la vente sera affecté au financement de la construction de l'école élémentaire.

Il souhaite qu'un compte à terme soit ouvert au Trésor Public.

Séance levée à 22h40